



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°38 REUNION DU CABINET DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} décembre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé, une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet ;
- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean-Roger OSSETE, conseiller aux évaluations physiques ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective.

L'ordre du jour comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 16 novembre 2022 ;
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 16 novembre 2022 ;
3. Réexamen des termes de référence de la base des données économiques et sociales de la Task-Force ;
4. Examen des nouveaux tableaux de bord des programmes et projets ;
5. Traitement des décisions du cabinet partiellement ou non exécutées ;
6. Divers.



3. Réexamen des termes de référence de la base des données économiques et sociales de la Task-Force.

La réunion du cabinet de ce 1^{er} décembre 2022 a démarré par le traitement du point n° 3, portant sur la base des données économiques et sociales. L'examen de ce point s'est fait en présence du ministre, secrétaire permanent de la Task-Force et de monsieur **Maurice KAYA-KAYA**, chargé d'études.

A l'invitation du RPPR, le Secrétaire permanent de la Task-Force a pris la parole pour indiquer que les termes de référence avaient été réécrits conformément aux instructions du RPPR avec l'autorisation du RPPR, il a cédé la parole au chargé d'études pour la présentation des rubriques qui ont été réaménagées ou ajoutées.

Il s'en est suivi des échanges au terme desquels il a été convenu de quelques amendements.

Le RPPR a apporté des corrections de fond et de forme au document avant d'instruire le Secrétaire permanent de la Task-Force d'inscrire les termes de référence ainsi adoptés à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Task-Force.

Après l'examen de ce point, le Secrétaire permanent et le chargé d'études se sont retirés et la réunion s'est poursuivie suivant l'ordre du jour initial.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 16 novembre 2022.

Le RPPR a amendé le compte-rendu dans le fond et dans la forme.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 16 novembre 2022

Le RPPR a invité le directeur du cabinet à présenter le point d'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 16 novembre 2022.

A. Rappel des décisions

A.1. Réécrire les termes de référence pour la mise en place d'une base des données économiques et sociales de la Task-Force en y mentionnant entre autres :

- les résultats attendus, au regard des objectifs visés.
- le calendrier indicatif des opérations de mise en place de la base des données ;
- le budget pour l'ensemble des opérations;

A.2. Obtenir, de la société en charge de l'installation du système de visioconférence dans la salle de réunion, le complément d'équipement permettant de rendre le système fonctionnel.

A.3. Tenir, le jeudi 17 novembre 2022, la réunion prévue pour l'examen du projet de cahier de charges pour le site web du RPPR.

A.4. Programmer, à la faveur de la prochaine réunion hebdomadaire, l'examen des nouveaux tableaux de bord des programmes et projets identifiés. Impliquer les chargés d'études dans l'élaboration desdits tableaux de bord.

A.5. Obtenir des devis d'impression du guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets, de la fiche standard de suivi-évaluation et de la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation pour 1000, 1500, 2000, 3000, 4000 et 5000 exemplaires.

A.6. Réécrire la note relative à la qualité et au nombre des acteurs de l'évaluation sur le terrain (session 2022), pour une consommation interne au cabinet.

A.7. Relancer la société en charge de l'installation de l'autocommutateur téléphonique pour obtenir son devis dans les meilleurs délais.

A.8. Obtenir le financement des travaux d'installation d'un poste de contrôle de vidéosurveillance dans le bureau des gardiens.

B. Exécution des décisions

B.1. Le dossier des termes de référence pour la mise en place de la base des données économiques et sociales de la Task-Force a été réécrit. Il est à nouveau examiné par le cabinet, en réunion élargie au Secrétaire permanent de la Task-Force, ce 1^{er} décembre 2022.



B.2. La société spécialisée dans l'installation du système de visioconférence contactée a déposé le devis et réalisé les travaux. La visioconférence est désormais fonctionnelle de la salle de réunion.

B.3. La réunion pour l'examen du projet de cahier de charges du site web du RPPR, s'est tenue le 17 novembre 2022. Un groupe de travail a rédigé la nouvelle mouture du cahier de charges qui sera soumis prochainement à examen en réunion du cabinet.

B.4. L'élaboration des tableaux de bord des nouveaux projets identifiés se poursuit. Les informations initiales (fiches de projet élaborés par le ministère en charge du plan) sont en cours de collecte.

B.5. Les différents devis pour l'impression du guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets, de la fiche standard de suivi-évaluation et de la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation ont été obtenus. Le RPPR a retiré la fiche standard de suivi-évaluation du lot des documents à imprimer. Le devis pour l'impression des deux autres documents a été validé.

La mise à disposition des fonds permettra l'impression, dans les prochains jours de 1000 exemplaires de chaque document retenu.

B.6. La note relative à la qualité et au nombre des acteurs de l'évaluation des programmes et projets sur le terrain (session 2022) a été réécrite suivant les instructions du RPPR et archivée.

B.7. La société retenue pour l'installation de l'autocommutateur téléphonique a promis déposer son devis de travaux et d'équipements dans les prochains jours.

B.8. Le devis des travaux d'installation d'un poste de contrôle de vidéosurveillance dans le bureau des gardiens a été présenté et payé. La société en charge qui a déjà acquis les équipements complémentaires, a commencé ses travaux le mardi 22 novembre 2022.

4. Examen des nouveaux tableaux de bord des programmes et projets.

Le RPPR a passé en revue quelques tableaux de bord en donnant des instructions en vue d'une meilleure formulation des objectifs (global et spécifiques) et des actions qui s'y rattachent. Il a demandé que les conseillers relisent l'ensemble des tableaux de bord élaborés par les chargés d'études afin d'établir clairement l'adéquation entre, d'une part, les objectifs et les actions à mettre en œuvre et d'autre part, les actions mises en œuvre et les différents indicateurs de résultats.

5. Traitement des décisions du cabinet partiellement ou non exécutées.

La présentation de ce point a été faite par le conseiller aux politiques et programmes sociaux. Le conseiller a ajouté à la liste des décisions rappelées celle relative à l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

L'examen des sept (7) décisions rappelées a révélé que quatre (4) d'entre elles ont été entièrement exécutées, tandis que trois (3) autres demeurent en cours d'exécution.

Le RPPR a conclu l'examen de ce point en demandant de continuer à travailler en vue de l'exécution complète de toutes les décisions du cabinet.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun point n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 12 heures 35.

Fait à Brazzaville, le

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT